



Des tirs de gaz lacrymogènes ont été employés pour ramener le calme à Bonanjo, le centre névralgique de Douala, où une rixe entre des forces de sécurité a créé un mouvement de panique au sein de la population, faisant resurgir le conflit persistant entre les communautés urbaines et les mairies d'arrondissement.

Il a fallu une intervention musclée des éléments de police pour apaiser Bonanjo, le quartier d'affaires de Douala. Appelées en renfort, les forces de sécurité venaient mettre fin à la violente altercation qui a opposé, en fin de matinée, les agents de la police municipale de la communauté urbaine de la ville à ceux de la mairie de Douala 1er, l'un des 6 arrondissements que compte la capitale économique du Cameroun.

À l'origine de cette rixe, un conflit de compétence sur la gestion des parkings publics au sein de la ville. Selon Fritz Ntonè Ntonè, le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala, « il a été donné de constater une prolifération de la vente des tickets de parkings payants et le remorquage illicite des véhicules sur les voies publiques ». Une situation décriée par de nombreux usagers, et susceptible de « semer le trouble et le doute » chez les citoyens, selon Fritz Ntonè Ntonè. Fort de son statut de « super-maire » de la ville, il a ainsi entrepris le 26 juin dernier d'interdire toutes les activités d'exploitation de parkings publics, jusqu'à l'aménagement de nouveaux emplacements. « Tout individu surpris en train de vendre des tickets, ou de procéder à des opérations de remorquage illicites, sera aussitôt interpellé »,

prévenait-il dans un communiqué radio-diffusé le même jour.

Une « bagarre générale »

Une mise en garde cependant ignorée par les agents de la municipalité de Douala 1er, qui sont retournés à leurs activités ce jeudi, jusqu'à l'intervention de la police municipale de la communauté urbaine. « Il y a d'abord eu des échanges verbaux entre les deux camps, puis la situation a viré à une bagarre générale.

Les agents de la communauté contre ceux de la mairie, tout le monde était mêlé », rapporte un témoin joint par Jeune Afrique. Alertés, les éléments du commissariat central numéro 1 ont rapidement débarqué sur les lieux. Mais leurs velléités de médiation se sont heurtées à la violence de l'altercation, qui ne leur a laissé aucun autre choix que de disperser les belligérants. Des gaz lacrymogènes ont été tirés, provoquant un mouvement de panique au sein de la population. Sur les réseaux sociaux, des images des personnes en fuite ont vite fait pensé à une attaque armée.

Une information rapidement démentie par les autorités de la ville.

« Aucun tir à l'arme à feu n'a été enregistré. Les forces de sécurité ont rempli leur devoir de maintien de l'ordre public, tout simplement. C'est dommage que les gens détournent l'information, on ne sait dans quel but », affirme une source au sein des services du gouverneur de la région du Littoral.

Conflit entre communautés urbaines et mairies d'arrondissement

De l'avis de certains observateurs, cette rixe n'est que l'une des manifestations du conflit permanent qui oppose les communautés urbaines, dont les responsables d'établissements publics sont nommés par le président de la République, aux mairies, dont les responsables de l'exécutif sont élus.

En 2017, déjà, les maires d'arrondissement accusaient le délégué du gouvernement de s'accaparer toutes les compétences dans les missions de recouvrement, d'investissements et de gestion des infrastructures marchandes dévolues aux communes d'arrondissement.

Un conflit « qui n'a pas lieu d'être », estime l'opposant Abel Elimbi Lobe, ancien élu local au sein de la commune de Douala 5e. « L'article 124 de la loi fixant les règles applicables aux communes donne la priorité de l'exercice des compétences rattachées aux collectivités territoriales à la communauté urbaine, qui l'emporte sur le transfert des compétences et des ressources », explique-t-il.

Alors que le gouvernement table sur la matérialisation de la décentralisation inscrite dans la Constitution depuis 1996, cette loi est souvent décriée par une branche revendiquant plus d'autonomie pour les communes. Le sujet semble cependant ne pas être à l'ordre du jour au ministère de la Décentralisation, où la loi d'orientation de 2004 demeure les boussoles de l'action menée sur le terrain.

Jeune Afrique
